



COOPÉRATIVES ÉPHÉMÈRES

*Expérimenter
l'entrepreneuriat collectif*



Origine et présentation du projet

Les coopératives éphémères désignent, sous un vocable unique, des projets d'éducation/formation des jeunes à l'entrepreneuriat coopératif. La terminologie renvoie aujourd'hui à trois types de projet de nature différente :

- **La Coopérative Jeunesse de Services (CJS)**, un projet destiné aux 16-18 ans qui, durant un été s'initient au fonctionnement d'une entreprise coopérative, s'organisent collectivement pour proposer des services à la population et aux entreprises sur leur territoire, définir une stratégie de commercialisation et prendre des décisions de façon démocratique.
- **La Coopérative de Jeunes Majeurs (CJM)**, destinée aux jeunes adultes de 18 à 25 ans
- **La Coopérative de Territoire (CT)**, destinée aux habitants d'un même quartier.

Issues de la pédagogie CJS, ces coopératives de jeunes majeurs et les coopératives de territoire entendent tester et diffuser des expériences innovantes d'entrepreneuriat collectif dans les quartiers prioritaires, articulées autour de trois temps forts : intégration des coopérants, construction de la coopérative et formation puis prestations et vie économique des coopératives.

Ces projets de coopératives éphémères ont pour objectif

de favoriser l'émancipation et le développement du pouvoir d'agir des participants, de renforcer les liens sociaux dans les quartiers d'implantation par la mise en place de projets collectifs et de développer des activités socio-économiques.

Née de la volonté des acteurs locaux, une expérimentation a été mise en œuvre sur 6 territoires en Bretagne : Bellevue (Redon), Kercado et Mémimur (Vannes), Bellevue et Kérourien (Brest), Maurepas (Rennes), Croix-Lambert (Saint-Brieuc), et à Lorient.

Elle est accompagnée par deux partenaires structurants : La Fabrique coopérative (qui porte la délégation nationale) et la Coopérative Le Cric en Bretagne.

Fonctionnement d'une coopérative éphémère

La plupart des projets sont multiservices : les coopérants s'engagent sur des activités qu'ils savent faire et qui sont possibles en termes de réglementation. De plus, les services proposés répondent à des besoins identifiés à l'échelon local (restauration, petits travaux, ...). Le collectif de coopérant est accompagné par des animateurs encadrants.



Les coopérants sont détenteurs d'une part sociale, siègent au conseil d'administration hebdomadaire et participent ainsi à la prise de décision collective et démocratique de

la coopérative. Selon leurs intérêts et leur volonté, ils sont également membres des comités marketing, finances et ressources humaines qui structurent l'organisation de la coopérative.

Les conditions de réussite du projet

Sur chaque projet, il existe un groupe porteur et 3 structures:

- Un pôle de développement ESS
- Une coopérative d'activité et d'emploi (qui encadre juridiquement et économiquement le projet)
- Une structure de quartier (à destination de la jeunesse ou des habitants, à l'instar d'un centre social), qui assure les conditions de mise en place du projet : relais auprès des potentiels bénéficiaires, partenaires, recrutement des animateurs, conditions matérielles, etc.



Une des conditions de réussite du projet réside dans l'implication du plus grand nombre d'acteurs locaux (les CAE, les missions locales, les acteurs de l'ESS, les collectivités locales, les associations de quartier, etc.) et ce, sur différents aspects de la coopérative (financement, formation des coopérants, mise en réseau, ...).

Modèle économique

Les projets nécessitent d'importants financements en amont de leur mise en œuvre (mobilisation, formation des coopérants, mise à disposition d'un ou des locaux, de matériel, rémunération des animateurs...) et pendant son déroulement (action de communication et rémunération des coopérants, frais de gestion,...). Le coût global d'un projet varie en fonction du type de coopérative et les besoins du projets (entre 25 000 et 80 000 euros par projet pour une durée de 3 à 6 mois).

Les coopératives éphémères bénéficient de multiples financements, majoritairement publics: Caisse des Dépôts, financement des collectivités locales (département, ville), financement par les contrats de ville et financement européen (LEADER,...).

Rôle des collectivités locales

Les collectivités locales sont fortement impliquées dans chacune des expérimentations à travers leur présence au sein des comités locaux. Acteurs de l'ESS et acteurs publics agissent conjointement en faveur du développement pérenne de ces expérimentations.



Contact

Élodie Perroteau,
déléguée nationale pour les
coopératives d'éducation à
l'entrepreneuriat collectif
- La Fabrique Coopérative
contact@lafabriquecooperative.fr

Maryse Foligné,
directrice directrice de la
Coopérative le Cric, Relais
Régional de Développement
des coopératives d'éducation
à l'entrepreneuriat collectif
en Bretagne
contact@lecric.coop
<http://lecric.coop>



Données clés

(en 2017)

- 6 territoires d'implication en Bretagne
- Des chiffres d'affaires allant de 1 800 euros à 7 000 euros selon les coopératives
- 50 coopérants.